
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(64^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e séance du mardi 12 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4245).
2. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4245).

Redéploiement industriel et commerce extérieur Energie (suite)

Réponses de Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, et de M. Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie, aux questions de :

M. Tavernier, Mme Alquier, MM. Jean-Louis Masson, Serge Charles, Mme Goeriot, MM. Duroméa, Frelaut, Desanlis, Cousté, Paul Chomat.

REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

ETAT B

Titre IV. - Adoption (p. 4255)

ETAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4255)

REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE, SERVICES COMMUNS

ETAT B

Titre III. - Adoption (p. 4255)

ETAT C

Titre V. - Adoption (p. 4255)

Les crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur concernant le commerce extérieur, qui sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Economie, finances et budget. - II Services financiers » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des services financiers.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'un rapport** (p. 4255).
4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 4255).
5. **Ordre du jour** (p. 4255).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 26 novembre 1985 inclus.

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 :

Redéploiement industriel et commerce extérieur ; énergie (suite).

Mercredi 13 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Economie, finances et budget, charges communes ; consommation ;

Intérieur et décentralisation ;

Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à la dotation globale de fonctionnement.

Jeudi 14 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente et, éventuellement, vendredi 15 novembre, à neuf heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances : articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

Vendredi 15 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet sur la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les enseignants associés réfugiés ;

Projet sur les conseils de l'éducation nationale ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la cessation progressive d'activité des fonctionnaires et agents publics ;

Éventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet sur la communication audiovisuelle.

Mardi 19 novembre, à neuf heures trente :

Projet sur le droit d'expression des salariés.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales et débat sur cette déclaration.

Mercredi 20 novembre, à dix heures trente :

Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à la forêt.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Éventuellement, discussion, en troisième et dernière lecture, du projet sur la communication audiovisuelle ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le fonds spécial de grands travaux ;

Projet, rejeté par le Sénat, sur la dotation globale d'équipement ;

Projet portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Jeudi 21 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Convention France-Suisse sur l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers ;

Projets sur le système des ressources propres des communautés et sur l'accord sur le versement à la Communauté d'avances non remboursables, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Traité relatif à l'adhésion à la Communauté européenne de l'Espagne et du Portugal ;

Discussion, en deuxième lecture, de la convention sur l'abolition de la peine de mort.

Vendredi 22 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite du projet portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;

Projet sur le littoral.

Lundi 25 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet adaptant la législation en matière d'aide sociale et de santé.

Mardi 26 novembre, à neuf heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur la simplification des procédures pénales ;

Projet sur le renouvellement des baux commerciaux.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la fonction publique et débat sur cette déclaration.

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTERIEUR

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'énergie.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les orateurs inactifs.

Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe socialiste, par périodes de trente minutes ; groupe du rassemblement pour la République, par périodes de vingt minutes ; groupe communiste, par périodes de quinze minutes ; groupe Union pour la démocratie française, par périodes de vingt minutes.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, je souhaite vous interroger sur votre politique à l'égard du commissariat à l'énergie atomique. Cette institution est au cœur de la complémentarité entre recherche, énergie et industrie. Il est en effet le seul organisme qui allie à la fois la recherche fondamentale, la recherche appliquée et les applications industrielles civiles et militaires.

La valorisation et le transfert de technologie font partie depuis 1982 de ses missions explicites.

Le commissariat à l'énergie atomique est ainsi conduit à développer des pôles de compétence technologique qu'il doit transférer ensuite aux industriels.

Lorsque l'activité en cause intéresse des industriels, ceux-ci devraient être associés très tôt à la définition des objectifs à atteindre. Les accords de type industriel devraient être passés le moment venu, concernant les phases de développement jusqu'à l'industrialisation.

Lorsqu'il n'existe pas de structure industrielle française, le C.E.A. peut créer, avec les entreprises intéressées, un pôle d'activité industrielle en transférant éventuellement des équipes.

Enfin, lorsque aucun industriel ne veut s'engager dans un domaine où le Gouvernement souhaite une présence industrielle nationale, le C.E.A. peut créer lui-même cette activité, mais en l'ouvrant le plus possible à d'autres partenaires industriels et financiers.

En procédant ainsi, l'extraordinaire vivier de compétences qu'est le C.E.A. devrait jouer pleinement son rôle en matière de transferts de technologie.

Je souhaite, madame le ministre, que vous me confirmiez que telles sont bien les missions que vous confiez au C.E.A.

L'effort du C.E.A. en recherche et développement doit se poursuivre. Il faut asseoir notre avance à l'exportation des réacteurs et des combustibles, contribuer à la baisse du coût du kilowattheure, développer des technologies nouvelles, particulièrement dans la séparation isotopique par laser et améliorer les performances des combustibles.

Il faut encore poursuivre les travaux sur les surrégénérateurs, contribuer à l'allongement de la durée de vie des réacteurs électronucléaires installés, garantir le succès de la mise en service de grandes usines de retraitement, savoir gérer de manière plus sûre les déchets et faire progresser la protection et la sûreté nucléaire.

Dans le domaine de la recherche fondamentale, le C.E.A. continue à maintenir la France dans le peloton de tête des grandes nations industrielles.

Je voudrais être assuré, madame le ministre, que le C.E.A. disposera des moyens financiers lui permettant de remplir ses missions. Pouvez-vous m'en donner la confirmation ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je rappellerai d'abord, monsieur le député, les missions qui sont confiées au C.E.A.

Outre ses activités militaires, les activités civiles du C.E.A. représentent en 1985 un montant total de 8 957 millions de francs, dont 6 862 millions sont financés par la subvention de l'Etat et 2 095 millions par les produits directs apportés par les partenaires publics ou privés du C.E.A.

Les activités du C.E.A. peuvent être regroupées en quatre ensembles de programmes : les programmes nucléaires - 50 p. 100 du total des dépenses de programme en 1985 -, les programmes de recherche fondamentale - 31 p. 100 -, les programmes de recherche appliquée industrielle - 14 p. 100 - et les programmes d'intérêt commun, moyens généraux du commissariat - 5 p. 100.

Les missions dans les domaines de l'énergie nucléaire et de la recherche fondamentale restent donc largement prépondérantes. Cependant, depuis plusieurs années, les programmes de recherche appliquée, qui permettent les transferts de technologie, représentent une part croissante des activités du C.E.A., en liaison étroite avec l'industrie dans cinq secteurs principaux.

L'électronique représente 41 p. 100 du total des dépenses d'innovation et de valorisation industrielle du C.E.A. en 1985. Les recherches sont conduites par le laboratoire du L.E.T.I. - le laboratoire électronique et technologique de l'informatique - installé à Grenoble, dans le cadre des orientations gouvernementales sur la politique d'ensemble de la filière électronique.

Dans le domaine des techniques biomédicales - 14 p. 100 des dépenses de recherche appliquée - les résultats de la recherche sont valorisés principalement dans la nouvelle filiale Oris-industrie.

Le C.E.A. intervient également dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies nouvelles qui représentent 12 p. 100 du total des dépenses.

Le C.E.A. consacre aussi 7 p. 100 du total de ses dépenses aux bio-industries, et notamment aux recherches en matière d'ionisation des aliments.

Enfin, la robotique - productique - 5 p. 100 des dépenses - compte tenu de l'expérience acquise par le C.E.A. dans la robotique d'intervention en milieu hostile, pourrait devenir l'un des axes prioritaires de recherche industrielle de l'établissement dans les années à venir.

M. le président. La parole est à Mme Alquier.

Mme Jacqueline Alquier. Madame le ministre, la société Isoroy possède, à Labruguière dans le Tarn, une unité de production : 335 salariés ; 250 millions de chiffre d'affaires ; 20 000 T.E.P. de gaz consommées annuellement.

C'est un site intégré qui fabrique des panneaux particules et fibres, essentiellement du tanin végétal. Cet établissement, qui a connu des difficultés, a vu sa production se redresser en 1985 et projette, pour conforter sa situation financière, de réaliser deux investissements énergétiques dont le temps de retour est très court : deux ans environ.

L'objectif visé est de produire plus de tanin et de réduire les coûts énergétiques.

Le premier projet, jugé prioritaire, consiste en la mise en place d'une chaudière à déchets. Cette chaudière pourrait absorber les boues séchées en provenance des stations d'épuration des mégissiers, nombreux à Mazamet et à Graulhet. L'investissement est de 17 millions de francs, la subvention accordée par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et le fonds spécial de grands travaux de 3,750 millions de francs et le gain d'exploitation annuel a été chiffré à 8 millions de francs.

Le deuxième projet est une chaudière à charbon. L'investissement est de 11 millions de francs. La subvention accordée par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et le fonds spécial de grands travaux est de 2,5 millions de francs. Elle absorberait annuellement 15 000 tonnes de fines et 15 p. 100 de cendres en provenance de la découverte de Carmaux.

J'insiste sur l'intérêt de la découverte de Carmaux. Les Charbonnages de France prospectent pour trouver des clients potentiels, et Isoroy dans le Tarn, avec ses projets, est une opportunité qu'il ne faut pas perdre.

Le groupe Isoroy, en phase de restructuration et de modernisation, a passé avec un pool bancaire une convention portant sur 570 millions de francs, dont 15 millions de francs pour l'usine de Labruguière, dont sont exclus les deux projets que je viens de citer.

De ce fait, Isoroy a recherché auprès des Sofergies « bail charbon et bail énergies » le financement de ces deux projets. De part et d'autre, l'accord de prise en compte du financement de ces projets est lié à la condition qu'Isoroy Labruguière recueille préalablement 90 p. 100 de caution des collectivités locales sur l'investissement pour assurer le cautionnement dans les limites demandées.

Ma question, madame le ministre, se décompose en trois points.

Pouvez-vous intervenir auprès des Sofergies pour que leurs exigences en matière de caution restent dans des proportions raisonnables ? En effet, quelle est la place prise par les banques si la collectivité doit assurer toute seule les garanties d'un risque industriel normal ? Il est important de laisser agir les Charbonnages de France dans cette affaire avec plus de souplesse.

Par ailleurs, les délais d'octroi des primes de l'agence financière pour la maîtrise de l'énergie et du fonds spécial de grands travaux viennent à expiration le 17 décembre 1985. Ne serait-il pas possible d'accorder un délai supplémentaire pour assurer la survie de cette unité ?

Enfin, la S.I.T.E.C. ne pourrait-elle pas soutenir Isoroy à Labruguière qui, bien que placée dans un autre secteur économique, mais toujours dans le Tarn, absorbera les fines de la découverte de Carmaux ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Comme vous l'avez indiqué, madame le député, Isoroy a bénéficié d'une subvention de l'A.F.M.E. pour réaliser une chaudière de combustion de ses déchets.

Cet investissement est extrêmement rentable puisqu'il peut être récupéré en moins de deux ans. La règle veut que les opérations subventionnées par le F.S.G.T. soient lancées dans les six mois qui suivent la décision, afin d'éviter le gel de crédits, alors que les demandes sont nombreuses. A titre exceptionnel, ce délai peut être prorogé de six mois. C'est ce qui a été fait pour Isoroy. Je suis prêt à demander à l'A.F.M.E. d'envisager favorablement une nouvelle prorogation. Mais je vous fais remarquer que si l'investissement avait été réalisé il y a un an, il serait déjà presque remboursé par ces économies.

Sur les problèmes de financement, je vous promets mon appui dans le respect des statuts des établissements intéressés. Néanmoins, nous évoquerons ce problème avec les établissements, dans le souci de réaliser à Isoroy une opération de maîtrise de l'énergie intéressante, vous l'avez dit, pour l'écoulement des charbons de la découverte de Carmaux.

Je vous rappelle que l'A.F.M.E. - c'est-à-dire l'Etat - a développé avec la région Midi-Pyrénées une politique de pénétration du charbon dans l'industrie et que la région Midi-Pyrénées a mis en place des systèmes de garantie de prêts qui peuvent également être sollicités. Si vous le voulez, nous chercherons avec vous une solution pour ce dossier.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Madame le ministre, en réponse à ma question écrite n° 72561 du 5 août dernier, vous avez indiqué que les pouvoirs publics auraient pris en compte les propositions du rapport Audibert sur les mines de fer.

Sans revenir sur chacune des propositions, je constate que les pouvoirs publics ont effectivement accordé aux sociétés minières une contribution de 33 millions de francs pour des équipements réduisant les coûts de transport.

En revanche, le contentieux relatif aux tarifs de la S.N.C.F. reste entier. La récession ne laisse subsister actuellement que quelques mines très proches des usines et le minerai ne transite quasiment plus par la S.N.C.F.

Vous avez donc attendu que ce problème soit malheureusement réglé, non pas par vous, mais, pourrait-on dire, faute de combattants, pour proposer une solution.

Vous reconnaissez par ailleurs que, mis à part des études éparses et très ponctuelles, rien n'a été fait pour l'enrichissement ou la réduction directe du minerai de fer lorrain.

Faute de crédits notamment, le pilote industriel pour la réduction directe du minerai de fer lorrain ne sera jamais construit, alors qu'il était prévu par Sacilor.

En ce qui concerne les charges indues, notamment le chauffage du logement des retraités et les indemnités de recordement, vous soulignez - à juste titre, je dois le reconnaître - qu'une dotation de 201 millions de francs est inscrite au budget de 1985. Cette somme couvre effectivement de manière à peu près satisfaisante le montant des charges. En revanche, le refus d'intégrer ces charges dans la compensation globale des différents régimes d'assurance fait que, chaque année, les mines seront tributaires des négociations budgétaires, alors même qu'il s'agit non pas d'une subvention, mais de la compensation de charges indues, ce qui est, en l'espèce, une situation tout à fait anormale.

Enfin, je vous rappelle que, en commission de la production et des échanges, vous m'avez indiqué que l'Etat prenant en charge les frais d'exhaure pour ce qui est de la partie correspondant aux mines fermées. Pour 1985, une somme de 5 millions de francs est prévue, mais - je tiens à le souligner - la référence aux mines qui ont une exhaure normale prouve que ces charges d'exhaure sont, en fait, non pas de 5 millions de francs, mais de 29 millions de francs.

Les mines de l'Arbed ont, en effet, une exhaure normale et vos services ont reconnu l'objectivité de cette référence.

Dans ces conditions, pour quelle raison limitez-vous la compensation des charges d'exhaure à 5 millions de francs et non pas à 29 millions, ainsi que, de l'avis même de vos services, ce serait normal !

M. le président. Monsieur Masson, je vous prie de conclure.

M. Jean-Louis Masson. Je termine, monsieur le président.

Enfin, dans un autre domaine, madame le ministre, je vous rappelle que le rapport de Corn avait prévu que la capacité de cokéfaction de Sollac serait doublée. En effet, il apparaît actuellement que la sidérurgie lorraine a un taux de couverture de ses besoins en coke de 30 p. 100, alors que ce taux est de 75 p. 100 pour le reste de la sidérurgie française. Il en résulte actuellement, les conclusions du rapport de Corn n'ayant pas été respectées, une pénalisation d'environ 20 p. 100 sur le prix du coke consommé par la sidérurgie lorraine, qui représente la moitié de l'écart entre le prix de l'acier produit en Lorraine et celui de l'acier produit à Fos.

Pour quelles raisons, madame le ministre, les rapports Audibert et de Corn n'ont-ils pas connu les suites qu'on pouvait normalement attendre, compte tenu des prévisions du Gouvernement ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, la société Sacilor a fait procéder à une étude, terminée en 1982, sur une méthode de réduction directe du minerai lorrain.

Les perspectives économiques mises en évidence n'ont pas été jugées suffisamment prometteuses pour poursuivre les recherches et procéder à des essais industriels.

En ce qui concerne l'exhaure, une dotation budgétaire de 5 millions de francs pour 1985, dotation qui sera portée à 7,7 millions en 1986, permettra de réduire l'incidence de la diminution de production du minerai sur le coût de l'exhaure rapporté à la tonne produite.

Les sociétés sidérurgiques ont fait procéder, avec l'aide financière de l'agence nationale pour la valorisation de la recherche, des études sur l'enrichissement du minerai lorrain. Une installation de concassage sélectif est en fonctionnement à l'usine Unimétal de Jœuf.

S'agissant du rapport de Corn sur les « perspectives d'approvisionnement en coke et en charbon à coke », il a été remis aux pouvoirs publics en juillet 1982.

Pour la région Lorraine, compte tenu des prévisions de baisse des besoins en coke qui résultent à la fois de la diminution de la production en fonte et des évolutions techniques - économies d'énergie, injections de charbon - M. de Corn préconisait d'étudier la création ou la rénovation de capacités de cokéfaction, de préférence en agrandissant la cokerie de Sollac. Cette recommandation n'a pas été retenue par Sacilor compte tenu de son coût, 500 millions de francs. La priorité a été donnée à la modernisation du train à bande et à la nouvelle ligne de laminage à froid de Sainte-Agathe.

Une fois réalisés des investissements d'injection de charbon aux hauts fourneaux, Sollac pourra être alimenté presque intégralement à partir de sa propre cokerie dans sa configuration actuelle.

M. de Corn préconisait également de renégocier avec l'industrie charbonnière allemande, afin de limiter les conséquences, pour les Houillères de Lorraine, de la baisse des besoins tant en coke qu'en charbon à coke.

Ces négociations ont réussi : la part des besoins en coke de la sidérurgie lorraine, achetée aux houillères allemandes, qui était de 54 p. 100 en 1981, sera désormais de 40 p. 100, alors que la poursuite des contrats antérieurs aurait eu pour effet d'augmenter cette proportion au détriment de la production lorraine.

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Madame le ministre, les chocs pétroliers de 1973 et de 1979 ont motivé le développement d'une politique d'indépendance énergétique qui met notre économie à l'abri des aléas de la conjoncture internationale. Le nucléaire fut en ce sens un succès.

Faut-il pour autant tomber aujourd'hui dans une dépendance interne excessive vis-à-vis de l'énergie électrique ? C'est là le choix délibéré du projet de loi de finances, à travers la hausse des prix de 8 p. 100 du fioul lourd et de 7 p. 100 du gaz, qui alourdiront les prix de revient des P.M.E. et seront une menace pour les industries les plus consommatrices.

Or, cette dépendance sans cesse accrue vis-à-vis d'un seul producteur national d'énergie me paraît peu souhaitable. D'une part, il importe que la politique énergétique du pays se détermine le plus librement possible, en échappant à la pesanteur d'une énorme entreprise et de sa techno-structure. D'autre part, il est inquiétant que, par une telle évolution, l'économie française puisse être livrée pieds et poings liés à l'arbitraire des velléités revendicatives d'une centrale syndicale, dont les revenus croissent en proportion de la consommation électrique.

N'y a-t-il pas une formidable chance à saisir du côté de la diversification énergétique ?

Bientôt, dans le tiers monde, d'importants marchés s'ouvriront aux industriels qui auront mis au point des procédés adaptés à leurs besoins, modulaires, de faible coût et très simples d'emploi. C'est là un pari industriel considérable que la France ne peut se permettre de perdre, face à l'avance de ses concurrents américains, japonais ou danois, par exemple.

Il en est de même pour l'étude d'équipements à faible consommation énergétique.

Or, pour remporter ces marchés d'exportation, les énergies nouvelles - le solaire, l'éolien ou la bio-énergie - doivent d'abord être développées sur le marché français. Du fait de la position monopolistique d'E.D.F., il appartient au Gouvernement de créer les conditions d'un essor rapide de ce marché, renforçant le développement des entreprises et leur permettant d'abaisser leurs prix.

Le succès de ce nouveau défi permettrait de réussir la diversification énergétique, de diminuer les charges, de créer de nouveaux emplois et, dans le même temps, de diminuer notre facture énergétique tout en augmentant nos exportations.

Madame le ministre, l'évolution du budget du ministère ainsi que la hausse des prix du gaz ne signifient-elles pas le délaissement d'une attention pour la France ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous nous avez dressé un tableau du « tout électrique » et vous avez estimé que la situation se dégraderait, notamment dans l'industrie, en ce qui concerne l'utilisation des autres sources d'énergie.

M. Serge Charles. La situation « risque » de se dégrader.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Les taxations ne sont jamais agréables pour ceux auxquels elles s'appliquent. Elles ne le sont généralement pas non plus pour ceux qui les décident. Et il y a eu, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, un large débat sur ce thème. Je n'y reviendrai donc pas.

J'observe néanmoins - et vous-même également sans doute - que les prix du fioul lourd ont considérablement baissé. En effet, depuis le début de cette année, monsieur le député, le prix du fioul lourd a baissé de 35 p. 100 ; le prix du gaz a également amorcé une baisse qui est liée à l'heureux ajustement de nos contrats et à la baisse du dollar. Puisque je ne l'ai pas fait cet après-midi dans le cadre de mon intervention générale, je tiens à rendre hommage aux négociateurs de l'entreprise Gaz de France pour la qualité des négociations qu'ils ont menées au cours de l'année 1985. Quant à la baisse du dollar, elle nous engage vers une baisse du prix du gaz.

Vous nous avez parlé du « tout électrique ». L'électricité n'est pas une énergie qui puisse être utilisée dans tous les cas. Ce n'est pas toujours l'énergie appropriée. Cela étant, la France a réalisé, dans le domaine de l'électricité nucléaire, une démarche telle, à travers les années, que l'électricité est actuellement une énergie nationale. Nous avons réussi à enclencher un processus inverse de ce qui existait il y a quelques années. Pour la première fois, en 1984, nous avons entrepris une baisse du prix moyen de l'électricité pour l'industriel, alors que, de 1973 à 1982, le prix moyen de l'électricité avait augmenté de 23 p. 100 en francs constants. En 1984 et 1985, c'est la baisse : 1 p. 100 en francs constants aux termes des contrats de plan. Pour l'industrie, c'est la meilleure des garanties que l'on puisse apporter pour les équipements nouveaux qui libéreront notre pays de certaines importations.

Vous me parlez d'exportations, de marché international et d'énergies nouvelles. Je vous invite, monsieur le député, à vous renseigner sur l'effort considérable - et trop méconnu - qui a été réalisé par la France en Polynésie française, à la fois grâce à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et au Commissariat à l'énergie atomique.

Pour le développement de l'énergie solaire, nous sommes au premier rang. Nos réalisations sont observées par d'autres pays, car nous avons développé une technologie tout à fait remarquable.

En ce qui concerne le marché international, qui n'est plus ce qu'on pouvait souhaiter, notamment dans le domaine pétrolier, je vous invite également à regarder les résultats de notre industrie pétrolière et de notre système para-pétrolier à l'exportation, qui jouissent d'une bonne renommée dans le monde.

Ne craignez donc pas le « tout électrique », monsieur le député, d'autant que j'ai cru entendre, sur les bancs de l'opposition, réclamer, aujourd'hui encore, davantage de centrales nucléaires...

M. Serge Charles. Ce n'est pas incompatible !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... ce qui, à la limite, impliquerait qu'il n'y ait plus en France d'autre énergie que l'électricité.

M. Serge Charles. Ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Madame le ministre, j'ai été très déçu par votre réponse. En ce qui concerne les frais d'exhaure, je vous ai rappelé que le Gouvernement n'avait alloué que 5 millions de francs pour compenser les frais d'exhaure sur un coût de 29 millions de francs. Vous vous êtes bornée à me répondre que le Gouvernement avait effectivement donné 5 millions et qu'il en donnerait peut-être l'an prochain 7 millions - mais sans fournir aucune précision.

Pour ce qui est des problèmes de cokéfaction, je vous ai parlé des capacités de la sidérurgie française. Vous m'avez répondu en évoquant les importations de coke allemand. Une telle réponse ne me paraît pas tout à fait conforme aux rapports qui doivent, selon moi, exister entre le Gouvernement et le Parlement.

Cela dit, je vous poserai une autre question, à laquelle vous répondrez, je l'espère, clairement. Je vous rappelle que, dans le cas des accords entre Unimétal et Arbed, il existe un vaste projet très important qui consiste à regrouper sur Gandrange l'ensemble de la production de profilés lourds - poutrelles, rails et palplanches - d'Unimétal et d'Arbed, avec, bien évidemment, en compensation, le regroupement sur le Luxembourg de la quasi-totalité de la production de fers marchands d'Arbed et d'Unimétal.

Ce projet, madame le ministre, est fondamental pour notre pays. Il permettrait d'assurer enfin l'équilibre de la production de l'aciérie de Gandrange, qui a une capacité de 3,2 millions de tonnes pour ce qui est des convertisseurs et de 2,2 millions de tonnes pour ce qui est des coulées continues en aval, et qui dispose de laminoirs d'une capacité de 1,4 million de tonnes.

Autant dire que, grâce à la politique suivie depuis deux ou trois ans, on a complètement démantelé le site de Gandrange, en y créant des investissements qui ne correspondent nullement aux capacités.

Sur ce projet Arbed-Unimétal, je souhaiterais, madame le ministre, connaître votre avis ;

Autre sujet de préoccupation : l'usine de la S.A.F. Depuis le remplacement de M. Hugon par un nouveau président-directeur général à la tête d'Asco-Métal, il semble que les responsables aient complètement changé la politique qui avait été annoncée et adoptée par le Gouvernement, laquelle conduisait à concentrer différentes productions sur la S.A.F. Actuellement, il semblerait que la société Asco-Métal envisage de réduire, dans un premier temps, de moitié la production de la S.A.F. et, dans un second temps, de fermer carrément cette usine au profit de l'usine Dunes, qui, dans tous les derniers plans, devait, au contraire, voir sa progression stagner.

Cette affaire est très grave. On a supprimé en Lorraine la première des usines d'aciers spéciaux : l'usine de Pompey. Il nous reste une seule usine. Je souhaiterais au moins que vous

voulez bien nous confirmer que l'usine de la S.A.F. a un avenir et que le Gouvernement auquel vous appartenez ne sera pas, après avoir été le fossoyeur de Pompey, celui de la S.A.F.

M. Robert Malgras. Vous êtes un spécialiste en tant que fossoyeur !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez évoqué dans le domaine de la sidérurgie l'accord récent entre Unimétal et Arbed, ainsi que les résultats du Conseil des ministres de la sidérurgie à Luxembourg.

L'accord entre Unimétal et Arbed conduit à une meilleure utilisation des unités de produits longs - poutrelles, palplanches et rails - pour chacune de ces entreprises. Pour Unimétal, ce marché représente environ un million de tonnes.

Il a été convenu que les deux entreprises échangeaient tonne pour tonne, avec équilibre de la valeur ajoutée des productions. Environ 300 000 tonnes sont concernées par cet échange, qui touche effectivement Gandrange et qui se traduira en France par une augmentation à due concurrence des productions de rails et palplanches. Pour sa part, Arbed récupère la production de certaines catégories de poutrelles.

Quant à l'usine de la S.A.F., au sujet de laquelle vous m'avez interrogée, sa modernisation vient d'être achevée. L'avenir de cette usine est donc assuré.

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Lors de la présentation du 9^e Plan, le Gouvernement s'est engagé à ce que l'agence française pour la maîtrise de l'énergie « dispose de façon régulière des ressources nécessaires à sa mission ».

Or, d'un budget à l'autre, les crédits de l'A.F.M.E. oscillent et s'effritent.

Quelle stratégie énergétique et industrielle sérieuse est-il possible de mener face à ces incertitudes budgétaires, même si l'on ajoute les 700 millions de francs sur la cinquième tranche du F.S.G.T. signalés cet après-midi ?

Pourtant, malgré la relâche de la tension internationale sur le plan énergétique, il demeure une grande tâche à accomplir, tant dans le domaine des économies d'énergie que dans celui de la substitution et de l'innovation.

On sait que les économies d'énergie constituent un moyen sûr et efficace d'améliorer durablement notre balance commerciale et d'améliorer notre compétitivité.

Le calcul a été fait pour le Nord - mais ce raisonnement est valable pour l'ensemble du pays - selon lequel un volume d'incitations publiques de 200 millions de francs bien utilisé dans cette région pouvait induire une économie de devises d'une somme équivalente pour chaque année de la vie des équipements mis en place suscitant un investissement d'environ un milliard de francs et créant 15 000 emplois.

Aussi bien les industriels que les collectivités publiques ou l'habitat collectif seraient les bénéficiaires directs de ces économies.

En outre, la région du Nord pourrait disposer, grâce à une utilisation judicieuse de son tissu industriel et de son agriculture, d'un gisement énergétique considérable, qu'il importe de mettre en valeur.

Puisque vous m'avez invité tout à l'heure, je vous invite à mon tour, monsieur le secrétaire d'Etat, à venir voir l'exemple de Dunkerque ou les projets douaisiens, qui doivent à mon avis être suivis.

De leur côté, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire fondent des espoirs légitimes sur l'avenir de la bio-énergie. Il n'y a aucune raison de les décevoir. Même remis dans son contexte, l'exemple brésilien montre ici le chemin.

Enfin, je rappellerai que des entreprises dynamiques du Nord-Pas-de-Calais, ou d'ailleurs, ont fait le pari du redéploiement énergétique. Il faut que leur effort soit soutenu. C'est la clé de leur succès intérieur, puis de leur expansion internationale.

Il est certain que la diminution des crédits de l'A.F.M.E. et de ses agences régionales implique l'abandon de nombre de programmes et de procédures déjà engagées et, en conséquence, le discrédit d'une politique d'économies et de substitution d'énergie qui demeure indispensable.

Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faille poursuivre dans cette voie ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Melvy, secrétaire d'Etat. Votre question, monsieur le député, concerne la politique de maîtrise de l'énergie.

Les gouvernements soutenus par la présente majorité, je vous le rappelle, ont regroupé un certain nombre d'organismes épars afin de créer l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Je partage totalement votre souhait de voir se poursuivre en France une politique de maîtrise de l'énergie ; celle-ci est tout à fait nécessaire et indispensable. D'ailleurs, elle a porté ses fruits, puisque nos consommations de pétrole et d'énergie importée ont été réduites.

Par ailleurs, si nous vivons actuellement une période d'aissance sur le marché mondial de l'énergie, ce ne peut être qu'une façade. Viendra un jour où, c'est évident, les situations se tendront de nouveau. Il faut donc que notre pays poursuive cette politique, mais également qu'il continue à favoriser la recherche en matière de maîtrise de l'énergie. C'est la raison pour laquelle, dans le budget de 1986, les crédits destinés à la recherche sont intégralement préservés.

Nous devons maintenant tirer profit de ce qui a été fait et analyser les résultats de la politique qui a été conduite, qu'il s'agisse des pompes à chaleur, des torches à plasma, des dispositifs de recompression, des mécanismes à vapeur, des chaudières à bois automatiques, des fermenteurs de méthanisation automatiques, etc. Il faut regrouper ces résultats et les diffuser afin de les faire mieux connaître.

Pour ce qui est des investissements, en 1986, l'agence devrait bénéficier, au titre de la cinquième tranche du fonds de solidarité pour grands travaux, des mêmes crédits que l'an passé, soit 700 millions de francs.

Monsieur le député, nous sommes en période de rigueur et de contraintes budgétaires. Or, quand j'entends développer les thèmes de l'opposition, je me rends compte qu'elle propose des budgets encore plus rigoureux en réclamant 30 à 40 milliards de francs d'économies. Comment peut-on, dans le même temps, dire : il faut faire plus, mais nous, nous ferions moins !

M. Serge Charles. Cela n'a rien à voir !

M. Martin Melvy, secrétaire d'Etat. D'autant, monsieur le député, que si je me réfère à l'effort consenti par la droite en faveur de la politique d'économie et de maîtrise de l'énergie au lendemain du premier choc pétrolier en 1973, je m'aperçois que celui-ci n'a été que de 294 millions de francs en 1974 et que de 383 millions de francs en 1975. C'est loin des 1 300 millions de francs dont disposera la F.M.E. en 1986 ! En francs 1984, la moyenne annuelle des crédits consacrés à cette politique aura été, de 1974 à 1981, de 900 millions de francs. Certes, en 1986, dans le cadre d'un budget de rigueur, des dotations seront inférieures à cette moyenne. Cependant, l'effort global accompli au cours de cette législature aura été plus de deux fois supérieur à celui qui a été fait au lendemain du premier choc pétrolier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à Mme Goëuriot.

Mme Colette Goëuriot. Madame le ministre, depuis plusieurs mois, j'appelle votre attention, celle du Premier ministre et celle du président-directeur général de Sacilor sur la situation inquiétante de l'usine à tubes de Jœuf.

Cette filiale de Sacilor, reprise en location-gérance par la Sollac, emploie 180 salariés. Fabriquant des tubes « spiral », elle constitue un maillon de la première transformation des produits plats et renforce, sur ce type de production, la cohérence du groupe sidérurgique dont elle dépend. Mais l'avenir de l'entreprise est aujourd'hui menacé par le faible niveau de commandes, lequel a été confirmé lors de la réunion du comité d'entreprise pour l'année 1986.

Après la décision protectionniste des U.S.A. concernant la livraison de tubes pour le contrat *All american pipe line*, je vous avais alertée, ainsi que M. Dollé, sur la nécessité de conquérir de nouveaux marchés, tant en France qu'à l'étranger, et d'engager une stratégie commerciale dynamique pour les tubes fabriqués à Jœuf. Vos réponses respectives sont insatisfaisantes.

Pourtant des possibilités existent. Ainsi Usinor, dans son contrat-cadre avec l'U.R.S.S., vient d'obtenir des marchés très importants pour sa division tubes, notamment pour l'usine de Belleville. Par ailleurs, les syndicats de travailleurs ont entrepris des démarches auprès de pays étrangers et obtenu des réponses potentiellement constructives.

Vous avez la responsabilité, madame le ministre - notamment en intervenant auprès de la direction du groupe Sacilor - d'impulser la recherche d'une solution industrielle qui préserve l'avenir de l'usine à tubes de Jœuf, les emplois qui en dépendent, et qui permettra de diversifier sa production.

Quelles dispositions entendez-vous prendre, dans le cadre d'une coopération positive entre Usinor et Sacilor, pour préserver l'avenir de cette usine moderne et performante, pour favoriser la production et la vente des tubes en France et à l'étranger ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Madame le député, l'usine de tubes hélicoïdaux de Jœuf, qui fabrique des tubes de moyen et de gros diamètre, avait une production de 60 000 tonnes en 1984. Mais il est vrai que, pour les prochains mois, les perspectives de ce type de production sont incertaines.

L'accès au marché américain a été rendu très difficile en raison des mesures protectionnistes prises par le gouvernement fédéral, lesquelles ont enlevé un débouché considérable au tube « spiral ». La concurrence sur les autres marchés n'en est devenue que plus vive.

L'effectif actuel de l'usine de Jœuf est, vous l'avez rappelé, de 180 personnes, qui sont rattachées administrativement à la Sollac. Toutefois, d'éventuelles adaptations de la production de l'usine de Jœuf sont rendues moins difficiles en raison de l'existence de possibilités de mutation. Cette situation est donc de nature à faciliter la résolution de l'essentiel des problèmes sociaux.

Mais soyez assurée que je continue à chercher des débouchés pour la production de cette usine de Jœuf, tant sur le marché intérieur que sur les marchés à l'exportation.

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Madame le ministre, il n'est pas de branche industrielle qui, à un moment ou à un autre de son développement, n'ait de rapport avec le secteur des industries chimiques.

Ainsi, l'automobile, le bâtiment, les engrais - qui conditionnent le développement et l'indépendance de notre agriculture - l'alimentation, la santé, l'habillement, bref, tout ce qui fait notre environnement quotidien porte l'empreinte de ce secteur.

Ces industries représentent plus de 60 milliards de francs de valeur ajoutée brute et 28 milliards d'investissements productifs. Le pétrole, c'est aussi quarante-huit navires pétroliers, quarante caboteurs, 400 chalands, 8 700 wagons S.N.C.F. et 12 000 camions citernes. C'est également une part très importante de notre activité portuaire, notamment près de 70 p. 100 de celle du port du Havre. La Haute-Normandie partage avec les régions Rhône-Alpes et Midi-Méditerranée une position décisive dans la pétrochimie.

A cet égard, l'établissement de la C.F.R. au Havre occupe une position stratégique. Déjà important à lui seul, il rayonne sur une dizaine d'établissements qui lui sont directement liés. Il engendre un volant d'activités portuaires et diffuse autour de lui toute une série d'activités complémentaires, qu'elles soient industrielles ou commerciales.

Ainsi, toute sous-estimation de la puissance tant régionale que nationale de cette industrie a des revers économiques et sociaux dépassant largement le seul cadre des activités pétrochimiques.

Alors qu'en 1975, il y avait dans la vallée de la Seine sept raffineries d'une capacité de production de 65 millions de tonnes de pétrole, il n'y en avait plus, en 1984, que cinq, lesquelles traitaient 40,4 millions de tonnes. Parallèlement, le nombre des emplois régressait de 7 500 à 5 500, chiffre qui a encore baissé depuis lors.

En revanche, les importations de produits finis ou semi-finis montaient en flèche, notamment depuis 1980.

Ce déséquilibre, dangereux pour la balance commerciale, conduit en outre à accroître les coûts unitaires de production des raffineries françaises.

Cette politique met aussi en cause l'indépendance de nos approvisionnements, lesquels se font aujourd'hui de plus en plus sur les marchés spéculatifs, notamment sur celui de Rotterdam.

Il importe donc d'inverser la tendance, de développer et d'adapter cette industrie, de maintenir sa capacité. Il convient d'entretenir et de moderniser les outils de production.

Ainsi, est-il indispensable de mettre en place à la raffinerie de Normandie de la C.F.R., implantée près du Havre, une unité de conversion profonde. A cet effet, il convient d'engager des coopérations avec les autres compagnies pétrolières de la région. Par ailleurs, la présence en Basse-Seine de centrales nucléaires est un atout essentiel : les heures creuses de nuit pouvant être utilisées pour fabriquer l'hydrogène - lequel est nécessaire en grande quantité pour la conversion profonde - à partir de l'électricité produite par les générateurs nucléaires.

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur Duroméa.

M. André Duroméa. Je termine, monsieur le président.

C'est pourquoi il convient de ne pas séparer les différentes activités de la branche comme le font actuellement les sociétés pétrolières.

Ces propositions représentent certes des investissements considérables, mais, grâce à ses fonds propres, à la mobilisation du secteur bancaire et aux coopérations qui s'imposent, l'industrie pétrolière a les moyens de faire face à ces échéances.

C'est pourquoi je vous demande, madame le ministre, de bien vouloir m'indiquer ce que vous envisagez de faire afin d'assurer l'avenir de ce secteur essentiel et de mettre en œuvre son développement et son adaptation, notamment en ce qui concerne l'essence sans plomb et la conversion profonde, pour lesquelles, je le précise, il existe des brevets français.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, depuis le premier choc pétrolier, la consommation de produits pétroliers a baissé de plus de 30 p. 100. Il était inévitable qu'une telle baisse s'accompagne d'une réduction de l'appareil de production. Toutefois, la Basse-Seine n'est pas particulièrement frappée.

En effet, si la raffinerie C.F.R. a enregistré une baisse sensible de sa capacité de distillation, sa capacité de craquage catalytique, c'est-à-dire de transformation de produits lourds en produits légers, s'est améliorée. C'est là une manifestation de la vitalité de notre industrie du raffinage, de sa capacité à s'adapter à l'évolution qualitative et quantitative de la consommation. A mon avis, c'est la meilleure façon de réduire les importations, lesquelles résultent très largement du délai d'adaptation de l'outil de raffinage à l'évolution de la demande. D'ailleurs, les importations ont légèrement baissé en 1984 par rapport à 1983.

Cela dit, la demande s'est totalement modifiée : l'appel en faveur des produits légers est plus grand, alors que celui en faveur des produits lourds a diminué. A cet égard, vous suggérez la réalisation d'un système de conversion profonde qui permettrait de transformer les fractions de pétrole les plus lourdes en produits légers. Ce type d'investissement est considérable et ne peut donc être envisagé que dans le respect de critères de rationalité économique, sauf à aboutir, quelques années plus tard, à l'un de ces monstres de la technologie qui ont été un jour construits et qui, quelque temps après, ont disparu.

Monsieur Duroméa, vous le savez, en Europe, seule une compagnie de Rotterdam a engagé un investissement de cette nature, et ce pour un coût supérieur à 10 milliards de francs. Or, aujourd'hui, il n'est pas prouvé que cette technologie soit la plus adaptée à l'évolution du raffinage français. D'ailleurs, les compagnies s'interrogent sur son bien-fondé. Elles procèdent donc à des recherches dans la mesure où elles y ont intérêt. Il leur appartient de conduire des études technologiques et économiques, afin de savoir quelles seront, dans les années qui viennent, les meilleures conditions d'adaptation de notre outil de raffinage, notamment à la production d'essence sans plomb.

Si notre industrie pétrochimique veut maintenir son rang, elle doit consentir un effort et faire preuve d'innovation.

Comme vous, je pense qu'il est nécessaire que nos raffineries se dotent d'équipements nouveaux, mais je ne suis pas convaincu qu'aujourd'hui les unités de conversion profonde soient les mieux adaptées. De même, comme vous l'avez souligné, il convient d'inciter les opérateurs énergétiques à collaborer davantage.

A mon avis, l'action du Gouvernement a permis d'établir un équilibre entre les énergies. Au-delà de quelques manifestations publicitaires un peu excessives, cet équilibre doit conduire à la recherche des complémentarités : de la biomasse à l'énergie nucléaire, du charbon au pétrole, chaque énergie peut trouver avantage à l'existence d'énergies complémentaires compétitives. Votre démarche, monsieur Duroméa, n'est donc pas de nature à me choquer, bien au contraire.

Je le répète, il n'est pas aujourd'hui prouvé que l'amélioration de notre industrie du raffinage passe par un investissement excessivement lourd en faveur des unités de conversion profonde. Ce n'est pas forcément l'outil le mieux adapté. Certaines compagnies estiment même que des investissements plus légers permettraient de réduire - peut-être dans des proportions moins élevées qu'avec des unités de conversion profonde - la production de fractions lourdes qui trouve aujourd'hui difficilement des débouchés sur le marché.

M. le président. La parole est à M. Frelaut.

M. Dominique Frelaut. Madame la ministre, le 4 octobre dernier, je vous ai posé une question orale au sujet de la grave situation qui prévaut dans l'entreprise Alcatel-Thomson, à la suite de la fusion décidée avec l'accord du Gouvernement.

Aujourd'hui, c'est tout le problème de la commutation publique qui est posé. Les 2 400 mutations de l'« impossible » qui sont en cours doivent être mises en parallèle avec l'annonce par la direction d'un sureffectif de 1 829 personnes pour 1986. En outre, 4 500 emplois ont été supprimés en 1983 et en 1984.

De plus, le site le plus moderne du groupe, qui est à Colombes et qui s'étend sur 55 000 mètres carrés, a été vendu à une société américaine.

Considérant l'ampleur du problème, je vous invitais à organiser au plus tôt des négociations industrielles véritables, comme le demandent les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. de l'entreprise. Toutefois, je n'ai pas reçu de réponse positive à cette demande.

En revanche, le 25 octobre dernier, au Sénat, vous avez répondu à Mme Midy, maire-adjoint de Colombes, que les projets de la direction étaient actuellement négociés avec le personnel. Or, à ma connaissance, aucune négociation réelle n'est engagée. La direction se contente d'une information formelle au personnel. Discuter : oui, dit-elle, négocier : non.

Que devient donc la notion de dialogue ? N'y a-t-il pas, en définitive, un risque de déstabilisation de l'entreprise ? J'ai d'ailleurs informé M. le préfet des Hauts-de-Seine de cette situation.

Dans la réponse que vous m'avez faite le 4 octobre, vous m'indiquiez, madame la ministre, qu'il n'était pas souhaitable que le groupe Alcatel-Thomson soit en situation de monopole en France. Mais cette situation résulte justement de la fusion qui a été opérée avec l'accord du Gouvernement. En définitive, cette fusion préfigure un accord sur les produits, voire sur les services, avec A.T.T., ce qui constituerait une menace pour la C.G.C.T. et pour la D.G.T.

Dans votre réponse à Mme Midy, vous avez justifié la recherche de cet accord par la volonté de ne pas être un « nain » en la matière. Or nous ne le sommes pas, car nous sommes en avance sur le plan technologique.

En revanche, cette politique industrielle ne risque-t-elle pas de conduire à faire d'Alcatel-Thomson un « appendice » du géant américain ? On ne développe pas les exportations possibles et nécessaires en se découvrant sur ses bases nationales et en misant l'essentiel de ses forces sur un seul produit, surtout quand celui-ci n'est pas encore opérationnel.

Si les deux gammes de produits sont maintenues et adaptées, il n'est nul besoin de recourir à des produits étrangers. Il suffit de maintenir notre potentiel industriel en préservant les différentes gammes et les sites menacés, tel celui de Colombes, où doivent demeurer la commutation publique et la téléphonie privée. Des coopérations nationales, avec Bull notamment, et européennes - de type Airbus, par exemple - doivent être recherchées. Il convient de refuser les

diktats du Cocom qui nous privent de débouchés extérieurs. Telle est la seule voie qui préserve l'intérêt des salariés, l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt national !

Je vous demande donc de nouveau, madame la ministre, où en est la négociation tripartite ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La fusion des activités téléphoniques de Thomson et de C.G.E. a pour but de créer un groupe compétitif au niveau mondial. Si un tel groupe peut permettre à terme de créer des emplois nouveaux, il est nécessaire à court terme d'effectuer d'importantes restructurations en région parisienne afin d'éviter des doubles emplois préjudiciables à la compétitivité du nouvel ensemble industriel.

Au sein de l'Ile-de-France, les transferts d'emplois touchent en particulier les sites de Colombes, La Verrière et Vélizy. Ils seront effectués tout au long de l'année 1986.

L'établissement de Colombes d'Alcatel-Thomson est l'ancien siège de Thomson-C.S.F. téléphone. A côté des activités de siège, cet établissement compte aussi des activités de production. Il emploie près de 1 800 salariés : 1 200 dans la commutation et 600 dans la téléphonie privée.

Des projets de répartition nouvelle des activités ont été annoncés et débattus en comité d'entreprise en juin, juillet et octobre, et font actuellement l'objet de négociations. Dans cette affaire le Gouvernement a demandé à la C.G.E. que toute solution retenue soit au préalable négociée avec les différents partenaires. De même, le Gouvernement s'oppose à toute action, d'où qu'elle vienne, susceptible d'entraver la négociation. Le préfet des Hauts-de-Seine est chargé de veiller particulièrement à ce que les négociations se déroulent dans des conditions satisfaisantes. Il a lui-même engagé le processus de négociation.

Plus généralement, après les comités centraux d'entreprise de I.T.T., C.I.T. et Thomson télécommunications, qui ont eu lieu en octobre, nous avons demandé au groupe C.G.E. de fusionner les commissions économiques de ces différents comités. L'objectif de cette fusion est d'instaurer une concertation et une négociation au niveau de l'ensemble de la téléphonie du groupe. Cette procédure est suivie de très près par mes services. Nous ne validerons le plan industriel d'Alcatel-Thomson et ses conséquences sociales que lorsque nous serons assurés que la concertation s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'intersyndicale de Colombes doit être reçue très prochainement à mon cabinet à ce sujet.

Vous avez par ailleurs fait allusion à l'accord A.T.T. Je tiens à préciser que rien n'est encore décidé. Ce dossier continue à être examiné attentivement par le Gouvernement, de même que celui de la C.G.C.T.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Je pose cette question au nom de M. Proriot, député de la Haute-Loire, qui a été retenu de façon imprévue dans son département et n'a pu nous rejoindre ce soir. Notre collègue s'étonne que les crédits du redéploiement industriel soient diminués de plus de 20 P. 100 à un moment où des interventions de l'Etat pourraient avoir un effet d'entraînement. Il fait remarquer que la situation de l'emploi s'améliore chez plusieurs de nos partenaires européens - moins 2 p. 100 de chômeurs en Grande-Bretagne le mois dernier, moins 0,13 p. 100 en République fédérale d'Allemagne - alors qu'elle se dégrade en France : plus 1,4 p. 100 entre le 1^{er} août et le 1^{er} octobre.

Prenons la situation de la sous-traitance de l'industrie automobile, en particulier celle des équipementiers. Le manque de compétitivité de certaines de ces entreprises conduit à de nombreux licenciements. Ceux-ci touchent de plein fouet l'Auvergne puisque Ducellier, qui licencie, avait une situation de mono-industrie dans l'ouest de la Haute-Loire et le sud du Puy-de-Dôme.

De 1981 au mois de novembre 1985, Ducellier a perdu 1 040 emplois sur 1 640 à Issoire, sans compter les 600 licenciements qui vont intervenir en 1986. De même, 1 207 emplois sur 3 237 seront perdus dans deux usines de la Haute-Loire, à Vergongnan et à Sainte-Florine.

Que compte faire le Gouvernement pour sauver l'emploi dans des départements comme la Haute-Loire ?

Le groupe Valéo, qui a repris Ducellier, a annoncé la mise en place d'une unité d'allumage électronique à Sainte-Florine, mais celle-ci ne peut pas compenser la perte de 1 207 emplois, alors qu'Issoire voit s'installer deux entreprises.

Le ministère du redéploiement industriel et la D.A.T.A.R. sont-ils décidés à encourager de nouvelles activités dans le secteur ouest de la Haute-Loire et le secteur sud du Puy-de-Dôme ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. J'avoue être toujours surprise lorsque j'entends citer la Grande-Bretagne comme exemple de succès industriels. Mais passons !

L'industrie des équipements automobiles emploie dans notre pays 115 000 personnes. Elle occupe une place importante, puisqu'elle est la deuxième d'Europe après celle de la République fédérale d'Allemagne. Elle s'appuie principalement sur les constructeurs nationaux, avec lesquels elle réalise la moitié de son chiffre d'affaires en fourniture de premiers équipements. En second lieu, 20 p. 100 du chiffre d'affaires sont assurés grâce aux ventes de pièces de rechange. Enfin, 30 p. 100 de la production sont exportés.

Les difficultés de la production automobile ont, bien entendu, affecté directement ses fournisseurs ; c'est donc l'industrie de l'équipement automobile dans son ensemble qui a dû entamer une mutation profonde afin de préserver sa compétitivité. Cette évolution implique une concertation étroite avec les constructeurs, qui prend la forme d'accords à long terme.

Cette mutation a malheureusement provoqué dans certains cas des restructurations difficiles en vue de regrouper les productions sur un nombre restreint d'outils de production plus compétitifs.

Vous avez évoqué le cas des établissements Ducellier. Ducellier, filiale du groupe Valéo, possède six établissements principaux dans le Pas-de-Calais, à Etaples, dans le Puy-de-Dôme et dans la Haute-Loire. Cette entreprise a enregistré plus de 250 millions de francs de pertes, depuis 1979, avant de procéder à une adaptation de son outil de production.

Le plan, présenté par Valéo au mois d'avril 1985, prévoit principalement le regroupement des fabrications pour les alternateurs à Etaples, pour l'allumage à Sainte-Florine et à Grosmesnil, en Auvergne, et, pour les démarreurs, chez Paris-Rhône, ce qui implique la fermeture de l'usine d'Issoire, qui employait 1 200 personnes environ.

Compte tenu de l'ampleur de l'incidence sociale du plan pour la région Auvergne, les pouvoirs publics ont demandé aux dirigeants du groupe Valéo d'examiner la possibilité de maintenir un plus grand nombre d'emplois dans cette région.

Depuis lors, le groupe a annoncé le transfert à Issoire, principalement, des activités actuellement exercées par la S.E.U.D. - matériel militaire - et de l'activité de fabrication de balais et porte-balais d'essuie-glaces, actuellement exercée à Issy-les-Moulineaux. Au total, on peut estimer qu'Issoire conservera, à la suite de ces décisions, environ 550 emplois.

Je profite de l'occasion pour répondre à M. Ducloné, selon qui les emplois de l'entreprise Marchal d'Issy-les-Moulineaux seraient partis à Châtelleraut. Il est vrai qu'il existe un établissement Marchal à Châtelleraut, mais les emplois supprimés à Issy-les-Moulineaux ont bénéficié à Issoire, et non à Châtelleraut. Il faut reconnaître qu'Issoire en avait plus besoin.

M. Claude Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie. Les emplois d'Issoire n'auraient-ils pas été transférés à Châtelleraut ? (Sourires.)

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Deuxième mesure : le transfert aux usines de Sainte-Florine et Grosmesnil de l'activité d'allumage de la société Marchal, également située à Issy-les-Moulineaux.

Au total, compte tenu de toutes les mesures prises, y compris la mutation de 135 personnes dans le groupe Valéo, les suppressions de postes en Auvergne, initialement fixées à 1 800, ont été ramenées à 740. Il est d'ores et déjà prévu, pour les 740 personnes dont le poste sera supprimé, une convention-conversion du fonds national de l'emploi.

M. le président. La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Madame le ministre, les constructeurs d'automobiles français auraient l'intention de retirer la possibilité de vendre des véhicules neufs aux agents du réseau de distribution secondaire qui réalisent moins de 100 ventes par an. Ces agents ne devraient alors vivre que du service après-vente, des révisions et des opérations mécaniques de courte durée, y compris celles effectuées sous garantie, jusqu'à un montant à déterminer.

Ils ne pourront pas vivre de ces seules activités si on leur enlève la possibilité de la vente des véhicules neufs. Ils risquent alors de se tourner vers les concessionnaires de voitures étrangères, qui n'ont pas l'intention d'imposer au réseau secondaire un quota minimal de ventes annuelles.

Au moment où la régie Renault reconstruit de grandes difficultés pour vendre ses véhicules, croyez-vous opportun, madame le ministre, qu'elle prive du bénéfice de la vente une partie importante de son réseau de distribution, risquant ainsi de précipiter ses agents dans les bras des constructeurs étrangers, ce qui aggraverait le déficit de notre commerce extérieur dans un secteur d'activité où il faudrait plutôt s'employer à la reconquête du marché intérieur ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Selon les informations qui ont été communiquées à mes services, il n'est pas dans l'intention des constructeurs d'automobiles d'appliquer une politique systématique visant à retirer la possibilité de vente de véhicules neufs aux agents du réseau de distribution secondaire qui réalisent moins de cent ventes par an. Votre information semble donc inexacte.

Cependant, il est vrai que les constructeurs ont procédé à certaines restructurations au sein de leurs réseaux à la suite de la diminution des ventes sur le marché national. C'est ainsi qu'à partir de 1981 les réseaux Peugeot et Talbot ont fusionné et que, actuellement, la régie Renault envisage certains aménagements de son réseau. Les regroupements s'opèrent cependant dans le souci de préserver au maximum la capacité de vente et de lutter contre la concurrence étrangère. L'exemple de Peugeot-Talbot, qui a reconquis plus de deux points de part de marché depuis deux ans, est là pour le montrer.

Je suis surprise de constater que, de ce côté-ci de l'Assemblée, où l'on se targue volontiers de libéralisme, on attend que l'Etat intervienne dans la gestion commerciale du réseau de distribution d'un groupe automobile public ou privé.

Il faut que ces groupes aménagent leur politique de vente de la manière la plus rationnelle en tenant compte, bien sûr, de l'intérêt national - ce qu'ils font, car c'est aussi leur intérêt que les importations ne soient pas trop importantes - mais aussi, des prix de revient. En effet, l'entretien d'un réseau est très coûteux et il faut diminuer les prix de revient si l'on veut parvenir à une meilleure rentabilité.

Je relève de nouveau la contradiction qu'il y a à sans cesse exiger moins d'Etat tout en demandant au Gouvernement d'intervenir dans la politique commerciale des entreprises françaises.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe R.P.R.

La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Madame le ministre, vous ne vous étonnez pas que je concentre mes observations et mes questions sur le commerce extérieur. Je suis député français, mais aussi président des conseillers du commerce extérieur de la région lyonnaise. Il y a quelques jours, à Strasbourg, nous avons confronté nos vues à l'échelon national lors des assises des conseillers du commerce extérieur.

Le rapport de M. Vial-Massat reconnaît que les résultats sont encore de nature à confirmer la fragilité du redressement français en ce qui concerne les échanges internationaux. Je le déplore, comme le rapporteur et comme tout Français, car l'équilibre du commerce extérieur est, à tous égards, le signe de la compétitivité de nos entreprises industrielles, de services et bancaires.

M. Jean-Pierre Kucheide. Qu'avez-vous fait avant 1981 ?

M. Pierre-Bernard Cousté. Le déficit de 1985, près de 20 milliards de francs, sera très proche de celui que nous avons connu en 1984, 25 milliards de francs. Cette situation va-t-elle être corrigée, et comment ?

Vous me répondez sans doute, madame le ministre, que nous avons été soumis à un cours très élevé du dollar. Heureusement, il baisse, ce qui va sans doute faire disparaître cet argument dans les prochains mois.

Je suis évidemment conscient que, du même coup, la compétitivité de tous ceux qui facturent en dollars, et en premier lieu celle des Américains, va s'améliorer.

La politique du Gouvernement a consisté à restreindre la demande interne, ce qui a entraîné une diminution des importations : 0,4 p. 100 en 1984, 0,8 p. 100 en 1985, et probablement 1 p. 100 en 1986. Quelle que soit la branche d'activité, la croissance des exportations françaises entre 1983 et 1985 n'est guère brillante : 0,9 p. 100 en 1983, 1,6 p. 100 en 1984 et sans doute seulement 0,8 p. 100 en 1985.

Quelles mesures comptez-vous prendre, non pas tant pour faciliter la signature de grands contrats - ce que tous les gouvernements de la France ont fait - que pour soutenir les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries ? Vous avez eu l'idée heureuse de mettre en place des directions régionales du commerce extérieur, mais ne serait-il pas bon de renforcer nos positions dans les pays qui sont solvables et ne présentent pas de risques financiers, essentiellement les pays européens, qui constituent des marchés de proximité ?

Au-delà de la vérité et de la liberté des prix, il convient d'engager cet effort.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez reconnu que les résultats du commerce extérieur se sont améliorés, et je vous en remercie, tout en soulignant que cette amélioration était encore fragile, ce qui est tout à fait exact. Je rappelle que le déficit de 1984 est le tiers de celui de 1980, à méthode statistique équivalente. En 1980, dernière année du gouvernement de M. Barre, nos exportations ne couvraient que 83,4 p. 100 de nos importations. En 1984, le taux de couverture a atteint 97 p. 100.

M. Roger Mas. C'est nettement mieux !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Des résultats spectaculaires ont été enregistrés tant en ce qui concerne le solde agro-alimentaire que le solde industriel. Ce mouvement s'est poursuivi en 1985. Le solde agro-alimentaire positif a augmenté régulièrement depuis 1980, pour atteindre 25 milliards de francs en 1984. La progression du solde industriel est encore plus marquée puisqu'il a augmenté de 30 milliards de francs par an de 1982 à 1984 pour atteindre 97 milliards de francs l'an dernier, soit le triple du chiffre de 1980.

Certes, l'action volontariste du Gouvernement n'a pas abouti à une amélioration aussi complète que je le souhaiterais du solde global du commerce extérieur. C'est dû, comme vous le savez, à l'alourdissement de la facture pétrolière, aggravé par la surévaluation du dollar depuis 1982. Notre facture énergétique s'est ainsi alourdie de 27 milliards de francs de 1981 à 1984, passant de 161 à 188 milliards de francs.

La baisse actuelle du dollar facilitera le rééquilibrage de notre commerce extérieur. On peut estimer qu'elle rendra nos exportations plus difficiles. Ce n'est pas mon avis. En effet, exporter, ce n'est pas seulement expédier des marchandises à l'étranger, c'est aussi s'y implanter, et si nous n'avons pas bénéficié autant que nos principaux concurrents de la très forte hausse du dollar, c'est parce que nous n'avions pas procédé comme eux à des implantations commerciales et industrielles sur le marché américain. Nous n'avons pas dix, quinze ou vingt ans de présence derrière nous. Un dollar plus bas facilitera cette implantation, qui est actuellement coûteuse.

En outre, notre balance des paiements courants a été rééquilibrée dès le deuxième trimestre de 1984. Le déficit a été de 6 milliards de francs seulement en 1984, et la balance des paiements courants enregistrera probablement un léger excédent en 1985.

Vous m'avez demandé, monsieur Cousté, quelles mesures je compte prendre pour aider les P.M.E.-P.M.I. à l'exportation. Nous avons fait beaucoup en leur faveur et je souligne que les gouvernements d'avant 1981 n'avaient pas fait grand-chose car ils aidaient surtout les grands groupes. En instituant les directions régionales du commerce extérieur, nous avons voulu offrir à ces entreprises des conseils personnalisés leur évitant de devoir s'adresser à des administrations au sein desquelles elles avaient parfois du mal à trouver leur chemin.

Nous avons par ailleurs déconcentré et simplifié un grand nombre de procédures afin de les mettre à la portée des petites et moyennes entreprises.

Nous avons également renforcé nos postes, en particulier dans les pays européens, en Allemagne par exemple. Dans plusieurs villes allemandes, non seulement un plus grand nombre de fonctionnaires sont à la disposition des P.M.E.-P.M.I., mais aussi des représentants des branches professionnelles pour les biens de consommation sont capables de donner des conseils précis aux entreprises.

Nous avons renforcé notre présence aussi à travers l'A.C.T.I.M., l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique, et nous avons, en développant les applications du système Norex, permis à nos P.M.E.-P.M.I. de bénéficier d'un conseil à la fois juridique et technique pour se conformer aux normes, en particulier aux normes allemandes.

Bien sûr, on ne peut pas exporter à la place des entreprises et je ne pense pas que le problème de la liberté des prix soit véritablement le problème essentiel en matière d'exportation. J'ai rappelé tout à l'heure que 80 p. 100 des prix industriels étaient déjà libérés et que, vraisemblablement, les autres le seraient assez rapidement.

Nous avons accru la compétitivité des entreprises françaises en diminuant d'une façon remarquable le niveau de l'inflation. Ainsi, notre différentiel d'inflation par rapport à l'Allemagne n'a jamais été aussi bas depuis dix ans. Nos P.M.E.-P.M.I. sont dans les meilleures conditions pour pouvoir exporter. Si elles n'exportent pas autant que je le souhaiterais et que vous le souhaiteriez, c'est pour des raisons d'ordre culturel : il faut du temps pour changer les habitudes.

Si nous exportons aujourd'hui 35 p. 100 de notre production industrielle, contre 30 p. 100 il y a cinq ans, si nos P.M.E.-P.M.I. exportent beaucoup plus qu'il y a quelques années, c'est que le mouvement est engagé. Mais, et c'est le cas de tout mouvement d'ordre culturel et psychologique, du temps sera nécessaire pour qu'il atteigne le niveau que nous souhaitons. Cependant, les résultats que nous enregistrons aujourd'hui sont encourageants.

C'est non pas par des mesures administratives que l'on pourra améliorer la capacité d'exporter des P.M.E.-P.M.I., mais par une action persévérante de tous les agents, des chambres de commerce et, naturellement, des directions régionales de l'exportation, du C.F.C.E. et du C.F.M.E. C'est surtout par une volonté accrue des entreprises elles-mêmes, que nous arrivons peu à peu à convaincre, par un certain nombre d'exemples que nous leur montrons et par le biais de missions à l'étranger, de la nécessité d'exporter non pour accomplir un acte d'héroïsme uniquement dans l'intérêt national, mais pour servir leur propre intérêt.

Je constate que, s'agissant de l'exportation, la situation des P.M.E.-P.M.I. est en réel progrès. Je m'en félicite et je suis persuadée que le mouvement ira s'amplifiant.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Madame le ministre, M. Montdargent vous prie de bien vouloir excuser son absence. Il m'a demandé de poser sa question à sa place.

Le 18 octobre dernier, le centre national d'études spatiales a annoncé officiellement le choix industriel pour la maîtrise d'œuvre du développement et de la construction du futur avion spatial Hermès, qui doit voler, en principe, en 1995.

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à l'Aérospatiale, la maîtrise d'œuvre déléguée pour l'aéronautique est confiée à Dassault-Breguet-Aviation. Cette dernière firme fait pour la première fois son entrée dans la maîtrise des grands programmes spatiaux et même dans la conduite d'un grand programme civil. Grâce à cette formule de coopération, la

France a déjà marqué des points dans le domaine spatial. Le C.N.E.S., et c'est une excellente chose, organisera la relation entre les deux firmes.

S'agissant d'une telle aventure industrielle et scientifique, il serait utile que nous connaissions les conditions du financement de cette navette de dix-sept tonnes.

On peut supposer qu'une étape expérimentale sera ménagée ; compte tenu de l'inexpérience actuelle en Europe concernant les planeurs spatiaux habités. Pouvez-vous nous indiquer ce qui est prévu à cet effet ?

Enfin, quels sont les pays européens qui se sont engagés fermement dans la coopération après l'annonce faite le 18 octobre ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. S'agissant du programme Hermès, le C.N.E.S. a défini les choix de base permettant d'entreprendre dans de bonnes conditions la coopération industrielle avec les partenaires européens ainsi que la mobilisation de l'ensemble des compétences industrielles disponibles.

La responsabilité de la maîtrise d'œuvre est, en effet, confiée à l'Aérospatiale. Cette responsabilité couvre l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de l'avion.

La responsabilité de la maîtrise d'œuvre déléguée pour l'aéronautique est confiée à la société Marcel Dassault-Breguet-Aviation. Cette responsabilité couvre l'ensemble des travaux nécessaires au succès du vol atmosphérique - qualité du vol, conception générale de la structure et des formes aérodynamiques, définition et fourniture de la protection thermique.

Ces responsabilités sont confiées aux deux sociétés dans le cadre d'un contrat cosigné par celles-ci et passé par le C.N.E.S., maître d'œuvre du programme Hermès. Ce programme concerne l'avion spatial lui-même, le centre de contrôle et de mission, le centre de préparation des charges utiles, les moyens d'entraînement des équipages, les installations de lancement et d'atterrissage, les moyens logistiques.

J'en viens au montage financier.

Le total des intentions des différents partenaires représente aujourd'hui 90 p. 100 du montant global du projet, dont 50 p. 100 pour ce qui concerne la France. Seule la République fédérale d'Allemagne pose problème.

Si nous sommes déterminés à engager le programme Hermès, même sans la participation de la République fédérale d'Allemagne, nous tentons d'obtenir de ce pays qu'il participe de façon significative, pour 15 ou 20 p. 100, sans que cela remette en cause le démarrage simultané des trois projets Ariane V, Colombus et Hermès.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Madame le ministre, lorsqu'a été conçu et mis en place le plan « machine-outil », ce secteur était véritablement sinistré, notamment dans les domaines des technologies de pointe - commande numérique et ateliers flexibles.

Or, le plan s'est surtout traduit par des suppressions d'emplois et le potentiel des entreprises concernées n'a pas été réellement modernisé.

L'évolution du commerce extérieur montre que la compétitivité de l'offre française n'est pas restaurée.

Le redressement enregistré en 1983 et en 1984 était surtout conjoncturel, du fait de l'accroissement de la demande externe et de la faible progression de l'investissement en France. Dès lors que la conjoncture se renverse, comme c'est le cas depuis 1985, le déficit s'alourdit de nouveau.

En outre, la palette des productions maintenues ne semble pas suffisamment étendue et adaptée pour répondre aux besoins des clients et donner une crédibilité souhaitable à nos entreprises.

Il m'apparaît par ailleurs désirable de porter une attention particulière à l'aide à l'achat de machines françaises par les investisseurs français.

Je voudrais évoquer le cas de l'entreprise Berthiez - Saint-Etienne, du groupe M.F.L., appelée à jouer un rôle important dans le plan « machine-outil » et pour le potentiel économique de la région stéphanoise. Sa direction vient de procéder à la suppression de cent quatre-vingt-quatre emplois dans le cadre d'objectifs qui ne s'inscrivent plus dans ceux

du plan de 1982, mais qui conduisent à un affaiblissement du potentiel de l'entreprise et à de sérieuses inquiétudes quant à son avenir.

J'appelle l'attention du Gouvernement sur le manque total de concertation que l'on a déploré dans cette entreprise, où dominent très largement les capitaux publics et qui a perçu des aides publiques considérables.

Madame le ministre, alors que vous appelez à renforcer l'activité commerciale du secteur de la machine-outil, la direction de l'entreprise Berthiez - Saint-Etienne démantèle des équipes d'exportateurs qui ont fait leurs preuves. Je vous signale de nouveau les nombreuses atteintes au code du travail dont se rend coupable cette direction, au mépris des droits des salariés et des prérogatives des services de l'emploi. Actuellement, celle-ci ne respecte manifestement pas le plan social qui a fait l'objet d'un vaste financement public.

Ces attitudes sont particulièrement inadmissibles. Il y a des droits des salariés mais aussi de l'efficacité de l'entreprise.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur Chomat, l'industrie française de la machine-outil était en 1981 dans une situation dramatique. Aussi le plan machine-outil s'est-il fixé pour objectif la restructuration de cette industrie, dans la perspective de la constitution, à moyen terme, d'une industrie française compétitive de machines-outils de haute technologie à commande numérique.

Le plan décidé en conseil des ministres en décembre 1981 a été engagé tout au long de l'année 1982. Trois ans plus tard, on peut affirmer qu'il a été globalement réalisé.

L'exposition mondiale de la machine-outil qui vient de se tenir à Hanovre a montré que les constructeurs français, qui occupaient le quatrième rang par le nombre et la surface des exposants, présentent aujourd'hui des produits nouveaux compétitifs et déploient un dynamisme commercial sans précédent.

Les statistiques portant sur l'année 1984 confirment que cette industrie a amorcé son redressement. On note ainsi que le taux d'exportation a augmenté de près de six points de 1982 à 1984, passant à 54 p. 100. Plus de la moitié de la production est ainsi exportée. Il est vrai que le solde de nos échanges extérieurs de machines-outils reste déficitaire, mais ce déficit s'est notablement amoindri, passant de 1982 à 1984 de 1 200 à 450 millions de francs.

Par ailleurs, les investissements industriels dans le secteur de la machine-outil ont connu une forte progression pendant la même période. Ils ne représentaient que 3 p. 100 environ du chiffre d'affaires en 1981-1982. Ce chiffre est maintenant de 7,5 p. 100, soit environ 500 millions de francs.

Enfin, l'effort de recherche a connu une progression spectaculaire. Les dépenses de recherche et de développement de la profession n'étaient pas supérieures à 30 millions de francs par an en 1981. En 1984, cet effort s'est élevé à 250 millions de francs. Conséquence : alors que 25 p. 100 des machines-outils produites en France en 1981 étaient à commande numérique, en 1984, le pourcentage est passé à 55 p. 100.

Les pouvoirs publics avaient pris un certain nombre d'engagements dans le cadre du plan de 1981. Tous ces engagements ont été tenus, qu'il s'agisse : des moyens budgétaires affectés à la restructuration du secteur - les concours engagés se sont élevés à 940 millions de francs de crédits de politique industrielle et à 2,1 milliards de francs de prêts du fonds de développement économique et social ; de la création d'une société de financement spécialisée, la Sofirind, qui a pris des participations dans les entreprises de machines-outils ; de la stimulation des exportations - 25 millions de francs lui ont été affectés - ; des commandes publiques : l'éducation nationale a commandé en trois ans pour plus de un milliard de francs de machines-outils, soit un doublement de son programme d'achat normal ; des prêts bonifiés - les enveloppes de prêts bonifiés spéciaux pour les équipements robotiques et les machines-outils ont été régulièrement augmentés sur la période ; en outre, en 1984, le F.I.M. est venu renforcer ce dispositif par des prêts participatifs technologiques.

Vous avez évoqué le cas de l'usine des Machines françaises lourdes de Saint-Etienne, l'ancienne société Berthiez. Cette usine appartient à la société Machines françaises lourdes depuis 1982. Elle est spécialisée dans la fabrication de tours de très grand diamètre. Des investissements très substantiels

y ont été réalisés pour plus de 100 millions de francs afin de moderniser l'outil de production, qui est aujourd'hui, dans sa spécialité, parmi les meilleurs du monde. Cette modernisation était indispensable car la production de cette usine engendrait des pertes élevées. L'effectif de l'usine a dû être réduit de 700 à 500 personnes ; mais sans aucun licenciement : par recours aux préretraites et du fait des départs volontaires.

Je précise enfin que c'est cette usine qui, en raison de la qualité de son outil, a obtenu une très importante commande de General Electric portant sur douze tours verticaux, laquelle va être prochainement livrée.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Redéploiement industriel ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre IV : 396 839 856 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 8 318 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 8 309 392 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 4 532 200 000 francs ;

« Crédits de paiement : 3 216 021 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET RECHERCHE ET TECHNOLOGIE SERVICES COMMUNS

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Redéploiement industriel et recherche et technologie. - Services communs. »

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 65 306 005 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 85 775 000 francs ;

« Crédits de paiement : 46 055 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Les crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur qui sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Economie, finances et budget. II. - Services financiers » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des services financiers.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'énergie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Besson un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 3052 et distribué.

4

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat tendant à rétablir la liberté des prix et à garantir le jeu de la concurrence.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3053, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 13 novembre 1985, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et budget, charges communes, consommation :

Services économiques et financiers :

Annexe n° 14, tome II. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ;

Budget :

Annexe n° 15. - M. Parfait Jans, rapporteur spécial ;

Charges communes :

Annexe n° 14, tome I. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ;

Consommation :

Annexe n° 16. - M. Marc Massion, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome VI, de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges.

Intérieur et décentralisation :

Annexe n° 20. - M. André Laignel, rapporteur spécial ; avis n° 2991 au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; tome III (administration générale et collectivités locales), de M. Pascal Clément ; tome V (sécurité), de M. Philippe Marchand.

Discussion des conclusions du rapport n° 3052 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (M. Louis Besson, rapporteur).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.
La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ERRATUM

au compte rendu intégral de la 3^e séance du 7 novembre 1985

LOI DE FINANCES POUR 1986

AGRICULTURE, B.A.P.S.A.

Page 4114, 1^{re} colonne, crédits inscrits à la ligne « AGRICULTURE » de l'état B, après la ligne : « Titre III », insérer : « Titre IV : 1 115 768 718 francs ».

ORDRE DU JOUR ETABLI PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Réunion du mardi 12 novembre 1985

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 26 novembre 1985 inclus :

Mardi 12 novembre 1985, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987, 2988 à 2992) :

Redéploiement industriel et commerce extérieur (suite).

Mercredi 13 novembre 1985, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Economie, finances et budget ;

Intérieur et décentralisation ;

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (n° 3052).

Jeudi 14 novembre 1985, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et, éventuellement, **vendredi 15 novembre 1985**, le matin, à neuf heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987, 2988 à 2992) :

Articles non rattachés ;

Seconde délibération ;

Vote sur l'ensemble du projet de loi.

Vendredi 15 novembre 1985, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Lecture définitive du projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux enseignants associés réfugiés (nos 3005, 3034) ;

Discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (nos 2788, 3032) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 (nos 2998, 3033) ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle.

Mardi 19 novembre 1985 :

Le matin, à neuf heures trente :

Discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (n° 3015).

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales et débat sur cette déclaration.

Mercredi 20 novembre 1985 :

Le matin, à dix heures trente :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (n° 3040).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement et, le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant à compter du mois de décembre 1986 le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers, instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux (n° 3039) ;

Discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à la dotation globale d'équipement (n° 3048) ;

Discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (n° 3023).

Jeudi 21 novembre 1985, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, signé à Paris le 11 avril 1983, complété par l'échange de lettres des 25 avril et 8 juin 1984 et modifié par l'échange de lettres des 2 et 5 septembre 1985 (n° 3024).

Discussion :

- du projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 7 mai 1985, relative au système des ressources propres des Communautés (n° 3045) ;

- du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres, relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 (n° 3044), ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Discussion du projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal (n° 3046).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (n° 3027).

Vendredi 22 novembre 1985 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (n° 3023) ;

Discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral (n° 2947).

Lundi 25 novembre 1985, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (n° 3025).

Mardi 26 novembre 1985 :

Le matin, à neuf heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses modifications du code de procédure pénale (n^o 3009, 3041) ;

Discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (n^o 3037).

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la fonction publique et débat sur cette déclaration.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Bureau de la commission

Dans sa séance du mardi 12 novembre 1985, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Edouard Bonnefous.

Vice-président : M. Jean-Pierre Michel.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Louis Besson.

- au Sénat : M. René Monory.

Mises au point au sujet de votes

A la suite du scrutin (n^o 889) sur le titre III de l'état B annexé à l'article 28 du projet de loi de finances pour 1986 (budget de la justice : moyens des services) (*Journal officiel*, Débats Assemblée nationale, du 6 novembre 1985, page 3901), M. Juventin, porté comme ayant « voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n^o 884) sur l'amendement n^o I-72 de M. Grussenmeyer après l'article 15 du projet de loi de finances pour 1986 (rétablissement pour les récoltants-producteurs d'eau-de-vie naturelle, de la possibilité de distiller, en franchise, une partie de leur production) (*Journal officiel*, Débats Assemblée nationale, du 19 octobre 1985, page 3291), M. Goulet, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	France	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances, - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances, - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions, - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	105	905	
33	Questions..... 1 an	105	525	
83	Table compte rendu.....	50	82	
83	Table questions.....	50	90	
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 an	96	508	
35	Questions..... 1 an	96	331	
85	Table compte rendu.....	50	77	
86	Table questions.....	30	48	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 an	196	293	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an.....	654	1 488	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 29, rue Deseix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31 Administration : 45-76-61-39 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)